2024

RAPPORT FINANCIER

FONDATION DES AMIS DE L'ATELIER

Au service des enfants et adultes en situation de handicap

Rapport financier

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPÉRATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2024

I • FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Dans la continuité des années précédentes, la Fondation des Amis de l'Atelier a poursuivi sur l'année 2024 ses enjeux d'accompagnement des personnes handicapées, par l'adaptation et la multiplication de son offre d'accompagnement, tout en conservant une structure financière solide malgré un contexte conjoncturel qui offre une visibilité réduite.
En matière de développement, l'année 2024 a permis à la Fondation de finaliser l'intégration dans son CPOM de l'ITEP et du SESSAD initialement gérés par l'association « La Nichée ». Elle a par ailleurs été lauréate de plusieurs projets dans le cadre des AMI du Plan Inclus'IF.
L'intégration de l'association La Nichée (dénommée dorénavant Établissements Jacques Prévert) permet à la Fondation de diversifier sa réponse d'accompagnement dans le 92, notamment auprès des jeunes enfants. La situation nette apportée au 1er janvier 2024 est négative de 534 K€ (suite au redressement en 2023 de l'association par la CPAM 92 de 1,7 M€, dont la Fondation assumera les remboursements). La Fondation a entamé, dès 2024, un redressement de l'activité reprise, grâce notamment à l'accompagnement de l'ARS IDF.
Par ailleurs, plusieurs mesures nouvelles ont été attribuées en 2024 dans la cadre des AMI précités qui sont en cours de déploiement. Au total, ce sont 6 M€ de nouveaux financements qui ont été accordés en année pleine (2 M€ pour 2024) pour le développement de nouvelles solutions d'accompagnement.
L'exercice déficitaire sur l'année 2024 de - 2,9 M€, reste « exceptionnel » au regard des résultats des exercices précédents et prend sa cause dans l'apparition de nouveaux risques. Ces risques constatés dans les comptes 2024 et expliquant le déficit font l'objet de plans d'action concrets pour en atténuer l'impact financier futur et assurer le retour à un meilleur équilibre comptable (litige sur les versements APL des MAS, recouvrement des créances sur le 77, impact de l'activité sur les financements). Malgré ce déficit en 2024, la Fondation des Amis de l'Atelier maintient sa solidité financière en présentant une structure financière saine et un niveau de trésorerie disponible confortable lui permettant d'envisager sereinement des perspectives de développement futur.

II • ACTIVITÉ DE LA FONDATION

Compte de résultat

Les produits d'exploitation s'élèvent à 188,6 M€ en progression de 5,7 % par rapport à l'exercice précédent, sous l'impulsion du financement de l'extension des mesures Laforcade et des développements/mesures nouvelles de 2023 et 2024. Le total des produits s'élève à 192,9 M€ en augmentation de 6 %.
Les charges d'exploitation s'élèvent à 194,1 M€ en augmentation de 7,4 % par rapport à l'exercice précédent. Le total des charges s'élève à 195,9 M€ en augmentation 7,5 % par rapport à l'exercice précédent.
Le résultat net comptable de l'exercice présente un déficit de - 2 928 K€ impacté principalement par les risques précités et incorporés dans la situation comptable 2024.

Investissements

En 2024, les acquisitions d'immobilisations corporelles s'élèvent à 10,7 M€. Elles restent soutenues sur 2024 avec l'incorporation de l'actif de l'ex-association La Nichée pour 1,5 M€ et des investissements immobiliers sur certains de nos établissements, tels que la Plateforme Les Canotiers pour 1,5 M€ et les locaux du dispositif Passerelle dans le 93 pour 0,8 M€.

Créances

Les créances nettes d'exploitation s'élèvent à 19,2 M€ au 31/12/2024, en progression de + 3,9 M€ par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse provient du développement de l'activité mais également de difficultés de recouvrement sur certains territoires, qui font l'objet d'un suivi attentif depuis l'apparition de ces nouveaux risques.
En conséquence, les créances douteuses sont en augmentation de 0,5 M€, les risques de recouvrement ayant été intégralement provisionnés par mesure de prudence.

La trésorerie de la Fondation

La trésorerie au 31/12/2024 (dont valeurs mobilières de placement) s'établit à 61,2 M€ et diminue par rapport à la fin de l'exercice précédent de - 3,8 M€ (diminution liée à l'augmentation des créances).

Emprunts et dettes financières

La Fondation a mobilisé un seul nouvel emprunt en 2024 de 1,5 M€ pour le financement partiel des travaux d'extension et de rénovation de La Résidence des Amis. L'endettement brut est en diminution et s'élève à 40,5 M€ à fin 2024 contre 41,8 M€ en 2023, grâce aux remboursements d'emprunts opérés sur l'exercice pour 2,7 M€.

Fonds associatifs

Les Fonds Propres de la Fondation au 31 décembre 2024 s'élèvent à 101,3 M€.
Le ratio emprunts et dettes financières sur fonds associatifs reste stable à 40 %.

Activité et résultat des sociétés dans lesquelles la Fondation détient une participation

Le résultat de l'exercice 2024 de la SCI CHÂTENAY ÉGALITÉ est positif à hauteur de 185,7 K€, celui de la SCI GAMBETTA est en excédent de 8,4 K€ et enfin le résultat de la SCI LOUVEAU (détenue par les SCI EGALITE à 99,30 % et GAMBETTA à 0,70 %) s'élève à + 116,8 K€. Aucun élément significatif susceptible de modifier l'image des présents comptes annuels 2024 n'est survenu depuis la date de clôture jusqu'à ce jour.

III • PERSPECTIVES

Les états financiers de la Fondation ont été préparés sur la base d'une continuité de l'activité. Tout comme 2024, la Fondation comptera dans ses priorités la mise en exploitation des nouveaux projets confiés à la Fondation, démontrant la confiance accordée par nos financeurs pour le développement de nouvelles solutions d'accompagnement sur les territoires Francilien et Limousin, soit dans le cadre du Plan Inclus'IF 2023-2030 soit dans le cadre de la renégociation actuelle de notre CPOM 87.
La confiance accordée par nos financeurs, encadrée par nos CPOM, reste un atout fort pour la Fondation, avec des financements pérennes pour le développement de son offre de service, tout en répondant aux enjeux de transformation du secteur. Cet accompagnement financier solide associé à une structure financière saine permettent d'envisager la poursuite des développements initiés en 2023 et en 2024, malgré des difficultés conjoncturelles touchant certains de nos établissements.
La Fondation reste confrontée aux enjeux d'attractivité des métiers du secteur, qui se sont concrétisés depuis plusieurs années par des pénuries de personnel et des difficultés d'organisation du travail, touchant de nombreux établissements de la Fondation. Les politiques de revalorisations salariales financées par les pouvoirs publics ont été accompagnées par des mesures propres de la Fondation, dès 2023, visant à garantir l'attractivité salariale de la Fondation tout en maintenant son équilibre économique. La création et le développement à venir d'un CFA d'entreprise vont permettre également de renforcer l'offre « Employeur » de la Fondation et d'accroître sa visibilité sur les années à venir.
Enfin, la Fondation poursuivra également l'amélioration de son organisation, de ses outils et moyens pour faciliter et optimiser la prise en charge des personnes accompagnées dans le cadre défini du projet stratégique et institutionnel de la Fondation.

Le Trésorier

BILAN AU 31.12.2024

ACTIF 2024

	Brut	Amortissement	Net	RAPPEL 2023
ACTIF IMMOBILISÉ	**244 376 340,63**	**125 031 212,52**	**119 345 128,11**	**118 604 998,51**
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**1 367 935,37**	**722 683,48**	**645 251,89**	**580 923,99**
Frais d'établissement	896 790,74	426 681,82	470 108,92	550 783,45
Autres immobilisations incorporelles	406 735,12	296 001,66	110 733,46	30 140,54
Immobilisations incorporelles en cours	64 409,51		64 409,51	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**232 663 865,61**	**124 308 529,04**	**108 355 336,57**	**107 991 162,88**
Terrains et agencement de terrains	6 792 940,46	34 833,50	6 758 106,96	6 673 316,23
Constructions	158 749 506,82	74 870 470,68	83 879 036,14	83 742 049,01
Installation technique matériel et outillage	14 394 604,63	11 892 451,37	2 502 153,26	2 631 723,19
Autres immobilisations corporelles	51 013 549,57	37 510 773,49	13 502 776,08	12 443 427,97
Immobilisations corporelles en cours	1 713 264,13		1 713 264,13	2 500 646,48
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	**10 344 539,65**		**10 344 539,65**	**10 032 911,64**
Titres immobilisés	6 038 830,50		6 038 830,50	6 017 198,75
Prêts	3 981 246,93		3 981 246,93	3 656 777,93
Autres immobilisations financières	324 462,22		324 462,22	358 934,96
ACTIF CIRCULANT	**84 286 339,81**	**2 066 628,01**	**82 219 711,80**	**81 458 239,75**
STOCKS	**416 624,77**		**416 624,77**	**452 365,28**
Matières premières et fournitures	385 537,40		385 537,40	371 264,62
En cours de production				
Produits intermédiaires et finis	31 087,37		31 087,37	81 100,66
Marchandises				
AVANCES ET ACOMPTES/COMMANDES	**833 435,36**		**833 435,36**	**162 595,53**
CRÉANCES	**20 966 002,09**	**1 792 003,81**	**19 173 998,28**	**15 330 095,50**
Usagers et comptes rattachés	18 970 657,99	1 742 003,81	17 228 654,18	12 621 815,60
Autres créances	1 995 344,10	50 000,00	1 945 344,10	2 708 279,90
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT	**39 878 849,66**	**274 624,20**	**39 604 225,46**	**34 547 912,27**
DISPONIBILITÉS	**21 629 542,67**		**21 629 542,67**	**30 464 226,27**
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	**561 885,26**		**561 885,26**	**501 044,90**
TOTAL ACTIF	**328 662 680,44**	**127 097 840,53**	**201 564 839,91**	**200 063 238,26**

PASSIF		2024	RAPPEL 2023
FONDS PROPRES		**101 284 299,87**	**105 292 678,89**
Fonds propres sans droit de reprise		26 774 983,50	26 681 437,23
Apports sans droit de reprise	4 386 810,23		
Dotation non consomptibles initiale	6 975 342,07		
Dotation non consomptibles complémentaire	15 319 284,93		
Fonds associatifs avec droit de reprise	93 546,27		
Réserves		32 424 633,12	31 559 221,28
Dont Réserves des ESMS	32 424 633,12		
Report à nouveau		16 423 718,69	
Dont Report à nouveau Gestion non controlée	9 010 030,54		18 020 415,93
Dont Report à nouveau ESMS	11 792 185,58	7 413 688,15	
Dépenses non opposables aux tiers financeurs	- 4 378 497,43		
Excédent ou déficit de l'Exercice		- 2 927 992,92	- 116 004,35
Dont excédent sous controle de tiers financeurs	- 3 572 202,50		
Dont déficit sous Gestion Fondation	644 209,58		
SITUATION NETTE (SOUS-TOTAL)		**72 695 342,39**	**76 145 070,09**
FONDS PROPRES CONSOMPTIBLES		**28 588 957,48**	**29 147 608,80**
Subventions d'investissement		26 354 869,67	26 933 199,32
Provisions réglementées		2 234 087,81	2 214 409,48
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		**14 015 819,02**	**13 057 137,86**
Fonds dédiés		14 015 819,02	13 057 137,86
Dont fonds dédiés sur contributions financières pour ESMS	11 155 626,70		
PROVISIONS		**13 877 314,10**	**9 200 561,56**
Provisions pour risques		5 322 911,03	1 645 002,20
Provisions pour charges		8 554 403,07	7 555 559,36
DETTES		**72 387 406,92**	**72 512 859,95**
EMPRUNTS ET DETTES ÉTABLISSSEMENTS DE CRÉDIT		39 069 270,19	40 191 606,92
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES DIVERSES		1 431 082,84	1 563 266,11
REDEVABLES CRÉDITEURS		830 952,39	1 095 759,25
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS		7 279 265,04	6 149 429,72
DETTES FISCALES ET SOCIALES		20 764 986,19	20 672 133,54
DETTES SUR IMMOBILISATIONS		953 066,05	1 133 752,04
AUTRES DETTES		1 657 234,20	1 530 238,33
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		401 550,02	176 674,04
TOTAL PASSIF		**201 564 839,91**	**200 063 238,26**

COMPTE DE RÉSULTAT 2024

CHARGES	2024	Rappel 2023
Charges d'exploitation	**194 051 002,85**	**180 700 465,97**
Achats nets de marchandises	3 307,32	
Achats nets de matières premières & fournitures	1 451 073,48	1 633 392,79
Achats nets d'autres approvisionnements	254 707,08	343 223,94
Achats prestations de services refacturées	205 492,97	69 069,72
Achats non stockés de matières premières et fournitures	9 443 117,14	8 219 845,12
Autres charges externes	39 279 521,75	33 822 793,39
Impôts taxes assimilés	10 680 518,66	10 184 278,78
Salaires et traitements	80 186 123,56	79 387 251,80
Charges sociales	34 232 421,70	32 270 430,50
Dotations aux amortissements / immo	10 747 188,69	10 320 334,64
Provisions sur actif circulant	730 471,23	306 653,30
Provisions pour litiges	40 500,00	200 452,94
Provisions pour grosses réparations		
Provisions départ retraite	1 988 999,45	597 536,48
Provisions pour risques et charges	1 912 187,24	1 258 705,68
Autres charges	529 217,02	405 558,95
Reports en fonds dédiés	2 366 155,56	1 680 937,94
Charges financières	**1 335 675,08**	**1 267 827,60**
Intérêts et charges assimilés	1 174 822,01	1 143 156,75
Dotations aux provisions financières	156 966,00	117 658,20
Charges nettes sur cessions de VMP	3 887,07	7 012,65
Autres charges financières		
Charges exceptionnelles	**483 797,54**	**226 711,82**
Sur opérations de gestion	326 042,23	75 782,20
Sur exercice antérieur		66 716,20
Sur opérations en capital	33 057,78	14 045,59
VNC des immobilisations cédées		
Dotations aux amortissements exceptionnels	124 697,53	70 167,83
Dotations amortissements exceptionnels des immobilisations		
Dotations prov. réglementées des plus-values nettes d'actif immobilisé		
Engagements à réaliser sur ressources affectées		
TOTAL CHARGES	**195 870 475,47**	**182 195 005,39**
Déficit	**2 927 992,92**	**116 004,35**
Charges des contributions volontaires en nature		
Mise à disposition gratuite de biens	3 326,03	126 245,14
Prestations en nature	83 626,18	1 000,00
Personnel bénévole		

PRODUITS	2024	Rappel 2023
Produits d'exploitation	**188 574 041,37**	**178 418 576,20**
Ventes de biens et services		
Ventes de marchandises	29 898,39	112 095,02
Vente de produits finis	2 221 159,32	2 513 212,94
Variation des stocks de produits	- 50 013,29	13 101,42
Ventes de prestations de services	13 321 987,05	13 396 408,46
Dont Prestations de services des ESMS	6 532 814,70	6 664 454,90
Produits de tiers financeurs		
Concours publics des activités sociales/médico-sociales	155 181 859,26	145 065 073,52
Subventions d'exploitation	4 287 852,75	4 233 243,29
Dons manuels	127 608,93	137 490,33
Mécénats	94 915,71	173 247,00
Legs, donations, assurances-vie		
Reprise sur provision	1 317 302,79	575 511,51
Transferts de charges	606 062,10	605 492,08
Utilisations des fonds dédiés	1 544 318,70	1 439 216,27
Autres produits	9 891 089,66	10 154 484,36
Résultat d'exploitation	**- 5 476 961,48**	**- 2 281 889,77**
Produits financiers	**2 024 616,74**	**1 742 205,43**
Escomptes obtenus		
Reprises sur provisions		7 012,65
Revenus nets sur cession de valeurs mobilières de placement		57,95
Autres produits financiers	2 024 616,74	1 735 134,83
Résultat financier	**688 941,66**	**474 377,83**
Produits exceptionnels	**2 343 824,44**	**1 918 219,41**
Sur opération de gestion	454 200,19	98 883,80
Sur exercice antérieur		
Sur opération en capital	1 889 624,25	1 819 335,61
Autres produits exceptionnels		
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
Résultat exceptionnel	**1 860 026,90**	**1 691 507,59**
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
TOTAL PRODUITS	**192 942 482,55**	**182 079 001,04**
Excédent		
Contributions volontaires en nature		
Dons en nature	3 326,03	126 245,14
Prestations en nature	83 626,18	1 000,00
Bénévolat		
Dont Résultat sous contrôle de tiers financeurs	- 3 572 202,50	- 1 460 104,17
Dont Résultat Gestion Fondation	644 209,58	1 344 099,82

ANNEXE

Au bilan, avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024, dont le total est de **201 564 839,91 €** et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de comptes, dont le total de charges est de **195 870 475,47 €**, le total des produits de **192 942 482,55 €** et dégageant un déficit de **- 2 927 992,92 €**. L'exercice couvre la période du 01/01/2024 au 31/12/2024. Les notes et les tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

I • PRÉSENTATION DE LA FONDATION

Objet social

La Fondation met en œuvre et développe un ensemble d'actions au bénéfice de personnes en situation de handicap, de dépendance ou d'exclusion et notamment :

- elle offre des services spécialisés et adaptés à leurs besoins et à leurs attentes,
- elle soutient et diffuse des projets innovants de recherche appliquée,
- elle développe des partenariats avec des institutions partageant un but similaire et propose un partage d'expériences,
- elle favorise toute initiative à même de contribuer au changement de regard sur la personne en situation de handicap en valorisant, en particulier, ses dons, son rôle et son utilité dans la cité et la société.

Plus généralement, la Fondation engage tous types d'actions pouvant se rattacher directement ou indirectement à la poursuite d'un objectif social en faveur des personnes en situation de handicap, de dépendance ou d'exclusion.

Périmètre des activités

La Fondation est composée de : 8 ESAT et une entreprise adaptée, 2 IME, 8 MAS, 5 SESSAD, 19 FAM/Foyer/EAM, 17 SAVS/SAMSAH, 5 Centres Accueil de Jour CITL/CAJ, 8 GEM, 11 Maison Relais/Résidence d'Accueil, 3 PCPE, 1 Plateforme Insertion & Hanploi, 4 dispositifs d'Habitat Inclusif, 1 ITEP, 1 CFA.

II • FAITS CARACTÉRISTIQUES

Les présents comptes annuels sont établis et présentés par la personne morale FONDATION DES AMIS DE L'ATELIER, reconnue d'utilité publique par décret du 3 février 2011.
Les travaux de construction ont continué sur l'année 2024, avec une livraison de la dernière phase de réhabilitation du Foyer Résidence des Amis pour 2 108 K€.
L'Habitat Inclusif s'est développé à Limoges avec l'achat de 2 appartements et un pavillon pour une valeur total de 536 K€.
Le Centre d'Accueil de Jour, ainsi que le SAMSAH SAVS de Chatou ont déménagé dans des locaux d'une valeur totale d'acquisition et travaux de 1 405 K€.
Dans le cadre de son développement, la Fondation a ouvert en 2024 :

- un CFA - Centre de Formation d'Apprentis.

Un traité de fusion par absorption a été signé le 17/06/2024 entre la Fondation des Amis de l'Atelier et l'Association APEI de La Nichée, gestionnaire d'un ITEP de 32 places et d'un SESSAD de 9 places. Cette fusion prend effet au 01/01/2024.

III • RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Principes comptables, méthodes d'évaluation, comparabilité des comptes

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'établissement des états financiers est en conformité avec :

- le règlement de l'ANC 2014-03, et les règlements suivants :
- le règlement de l'ANC n° 2018-06, relatif aux personnes morales de droit privé à but non lucratif tenues d'établir des comptes annuels, et les règlements suivants :
- le règlement ANC 2019-04 relatif aux organismes gérant des établissements sociaux et médico-sociaux,
- l'instruction budgétaire et comptable M22, au titre du plan comptable applicable aux établissements sociaux et médico sociaux gérés par des organismes privés,
- l'arrêté du 20 décembre 2023 relatif au plan comptable applicable aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux relevant du I de l'article L312-1 du CASF.

La méthode de base retenue, pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité, est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition selon les dispositions du Règlement ANC n° 2014-03 (prix d'achat et frais accessoires).
Les immobilisations sont amorties suivant le mode linéaire sur leur durée de vie prévue sur une période comprise :

• Immobilisations incorporelles	de	2	à 10	ans
• Constructions	de	5	à 45	ans
• Agencements et aménagements	de	3	à 25	ans
• Matériels et outillages industriels	de	2	à 10	ans
• Matériels de bureau et informatiques	de	2	à 10	ans
• Mobilier	de	3	à 10	ans
• Matériel de transport d'exploitation	de	3	à 10	ans

Les durées d'amortissement des constructions ont été déterminées par composants en référence à leur durée de vie estimative et sont donc en conformité avec la réglementation sur les actifs (règlement ANC n° 2014-03).

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.
Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

La loi du 22 avril 2024 instaure l'acquisition de 2 jours ouvrables de congés par mois pendant les périodes de maladie non professionnelle. Nous avons estimé que l'impact de cette loi sur les comptes 2024 était peu significatif. Aucune dette provisionnée n'a donc été comptabilisée.

Origine de la dotation non consomptible initiale

Terrain clos de Chennevières n° 33	33 258,00 €
Bâtiment clos de Chennevières n° 33	133 034,16 €
Terrain clos de Chennevières n° 34	4 610,00 €
Bâtiment clos de Chennevières n° 34	18 439,54 €
Terrain clos de Chennevières n° 35	46 841,00 €
Bâtiment clos de Chennevières n° 35	187 366,43 €
Terrain Saint-Maur Ledru Rollin	11 244,00 €
Bâtiment Saint-Maur Ledru Rollin	57 358,05 €
Terrain Balcon de Villiers	59 455,00 €
Bâtiment Balcon de Villiers	237 820,58 €
Terrain Chevilly-Larue rue Bergère	455 159,41 €
Bâtiment Chevilly-Larue rue Bergère	2 896 899,16 €
Terrain Châtenay 78 Division Leclerc	86 058,99 €
Bâtiment Châtenay 78 Division Leclerc	2 247 797,75 €
Donation de la somme de	500 000,00 €

Pour un total de **6 975 342,07 €**.

Origine de la dotation non consomptible complémentaire

Apport de l'Association à la Fondation pour un total de **15 319 284,93 €**.
L'actif net apporté par l'Association Les Amis de l'Atelier en vertu du traité d'apport du 15 décembre 2011 est de **13 187 304,93 €**.
Sont exclus des éléments d'actif les biens immobiliers en cours de cession ou d'apport en nature, et seront transférés au Donataire.

Les produits des cessions transférés au Donataire sont :

Bâtiment de Villecresnes 68 rue d'Yerres	1 274 050,00 €
Appartement Le Plessis-Robinson 17 Usséglio	359 330,00 €
Appartement Antony 11 rue Prairie	225 000,00 €

Et les parts sociales transférées au Donataire sont :

Sci Châtenay-Malabry lot 15	273 600,00 €

Provisions réglementées

En application de l'instruction M22, le compte « provisions règlementées destinées à renforcer la couverture du besoin en fonds de roulement » est alimenté par une dotation aux provisions autorisée par l'autorité de tarification. Cette provision peut être reprise, le résultat correspondant peut-être affecté en excédent, ou affecté à l'investissement si ce besoin en fonds de roulement est suffisamment couvert.

La provision réglementée pour renouvellement des immobilisations est reclassée en fonds dédiés. Ce changement de classification est sans incidence sur la présentation du compte de résultat ou sur le montant du résultat de l'exercice. Le montant de ce fonds dédié s'élève à **7 593 485,21 €**.

Provisions pour risques et charges

Les provisions pour litiges sont conformes au règlement ANC 2014-03, évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaire.

Engagement de départ à la retraite

Le calcul des engagements de départ à la retraite est basé sur l'ensemble des personnes en CDI, quel que soit leur âge.

L'estimation, en méthode prospective, a été faite sur la base des hypothèses suivantes : départ à la retraite à 64 ans, taux d'actualisation : 1.5%, taux de revalorisation : 1,50 %, taux de charge : 50 % (Plus 8 % de taux de taxe sur les salaires soit un total de taux de charge de 58 %). Ainsi, le calcul de l'indemnité de départ à la retraite s'élève à **8 429 403,07 €**.

IV • AGRÉGATION DES COMPTES ANNUELS

La Fondation gère des établissements sous contrôle de tiers financeurs et en gestion libre. Les comptes annuels sont la sommation de la comptabilité de chaque établissement.

Les opérations internes sont éliminées :

- créances et dettes réciproques enregistrées en compte liaison,
- les frais de siège,
- les loyers internes,
- la refacturation des salaires inter-établissements.

Les comptes de résultat des établissements ou services soumis aux autorités de contrôle, ont un caractère provisoire dans l'attente de leur arrêté définitif par les organismes compétents.

Le résultat comptable de l'entité résulte de la compensation entre les déficits de certains établissements ou services avec les excédents d'autres établissements ou services.

Compte tenu des modalités de financement de certains établissements ou services ainsi que de leur indépendance budgétaire et administrative, les résultats de ces établissements ne sont pas économiquement compensables.

V • INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Affectation des résultats

La quote-part du résultat de l'exercice relative à la gestion des établissements et services relevant de l'article L312-1 du CASF sous contrôle d'une autorité publique, soit en global un déficit de résultat de **- 3 572 202,50 €**, fera l'objet d'une affectation de la part de ces autorités. Les excédents seront susceptibles de venir en diminution des prix de journées ou des dotations globales des prochains exercices. Quant aux pertes, elles seront susceptibles de s'imputer sur des excédents antérieurs ou d'augmenter les prix de journée ou les dotations globales des prochains exercices.

Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public et le compte de résultat par origine et destination

En application de la loi du 7 août 1991 et de l'arrêté du 30 juillet 1993, les organismes faisant appel à la générosité du public sont tenus d'établir un compte annuel des ressources collectées auprès du public.

Le tableau retraçant le Compte d'emploi des ressources 2024 en annexe permet de présenter les ressources issues de l'appel à la générosité du public et l'utilisation qui en est faite.

En application du règlement ANC 2018-06 est présenté un tableau complémentaire, Compte de résultat par Origine et Destination.

VI • COMPLÉMENT D'INFORMATIONS

Honoraires du Commissaire aux Comptes

Conformément au décret n° 2008-1487 du 30 décembre 2008, le montant des honoraires du Commissaire aux Comptes figurant au compte de résultat de l'exercice au titre de contrôle légal des comptes s'élève à **105 324 € TTC**.

État des créances

État des créances	Montant brut	Un an au +	Plus un an
Prêts	3 981 246,93	134 733,30	3 846 513,63
Autres immobilisations financières	324 462,22	2 144,02	322 318,20
Clients douteux ou litigieux	1 744 806,31	1 493 807,40	250 998,91
Autres créances commerciales	1 447 998,34	1 447 998,34	
Créances parents et locataires	1 645 896,86	1 645 896,86	
Avoir à recevoir	833 435,36	833 435,36	
Personnel et comptes rattachés	438 439,70	438 439,70	
Sécurité Sociale, autres organismes sociaux			
État et autres collectivités publiques :	**15 053 819,06**	**15 053 819,06**	
Autres impôts et taxes			
État remboursement chomage partiel	13 140,00	13 140,00	
T.V.A.	868 722,58	868 722,58	
Subventions	40 000,00	40 000,00	
Clients organismes financeurs (prix de journée)	14 131 956,48	14 131 956,48	
Groupe et associés	74 576,85	74 576,85	
Débiteurs divers	560 464,97	560 464,97	
Charges constatées d'avance	561 885,26	561 885,26	
TOTAL GÉNÉRAL	**26 667 031,86**	**22 247 201,12**	**4 419 830,74**
Montant des prêts accordés dans l'exercice	324 469,00		
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

État des dettes

État des dettes	Montant brut	Un an au +	Plus un an 5 ans au +	Plus de 5 ans
Emprunts et dettes 2 ans max.	**5 073,85**	**5 073,85**		
Auprès Ets crédits plus 2 ans	**39 064 196,34**	**2 731 572,69**	**9 210 027,40**	**27 122 596,25**
Emprunts dettes financières divers	1 431 082,84	200 285,22	1 230 797,62	
Avances sur prix de journée				
Fournisseurs & comptes rattachés	7 279 265,04	7 279 265,04		
Personnel et comptes rattachés	8 672 630,57	8 672 630,57		
Sécurité Sociale autres org. soc.	10 879 738,46	10 879 738,46		
État, autres collectivités publiques	**1 212 617,16**	**1 212 617,16**		
Collectivités Publiques	609 002,83	609 002,83		
T.V.A	302,66	302,66		
Autres impôts et taxes	603 311,67	603 311,67		
Dettes sur immob. & comptes rattachés	**953 066,05**	**953 066,05**		
Groupe et associés				
Autres dettes	1 657 234,20	1 657 234,20		
Redevables créditeurs	830 952,39	830 952,39		
Produits constatés d'avance	401 550,02	401 550,02		
TOTAL GÉNÉRAL	**72 387 406,92**	**34 823 985,65**	**10 440 825,02**	**27 122 596,25**
Emprunts souscrits dans l'exercice	1 473 715,00			
Emprunts remboursés dans l'exercice	2 658 871,40			
Emprunts, dettes auprès associés				

État des immobilisations

Immobilisations	Valeur brute début exercice	Reprise La Nichée	Acquisitions	Cessions/ Sorties	Virement poste à poste	Valeur brute fin exercice
Frais d'établissement	899 504,85		7 397,34	10 111,45		896 790,74
Autres immobilisations incorporelles	245 680,41	39 434,71	38 961,00		82 659,00	406 735,12
Immobilisations en cours			64 409,51			64 409,51
Total	**1 145 185,26**	**39 434,71**	**110 767,85**	**10 111,45**	**82 659,00**	**1 367 935,37**
Terrains	6 708 149,73	40 570,73	44 220,00			6 792 940,46
Constructions	151 968 052,57	936 644,12	4 132 530,91	247 367,84	1 959 647,06	158 749 506,82
Matériel et outillage	13 809 667,20	49 241,78	691 991,32	180 392,08	24 096,40	14 394 604,62
Installations	28 137 141,20	291 509,38	1 767 076,92	279 011,70	21 219,01	29 937 934,81
Matériel transport	8 368 697,25	103 386,56	1 321 794,57	633 007,21		9 160 871,17
Matériel de bureau	782 808,76	4 999,39	6 270,48	4 988,88		789 089,75
Matériel informatique	2 246 966,65	23 014,45	830 448,80	207 480,14	6 825,60	2 899 775,36
Mobilier	7 599 927,47	16 227,00	604 624,87	22 940,41	28 036,27	8 225 875,20
Immobilisations en cours	2 500 646,48		1 335 100,99		- 2 122 483,34	1 713 264,13
Total	**222 122 057,31**	**1 465 593,41**	**10 734 058,86**	**1 575 188,26**	**- 82 659,00**	**232 663 862,32**
Titres immobilisés	6 017 198,75		21 631,75			6 038 830,50
Prêt	3 656 777,93		324 469,00			3 981 246,93
Autres immobilisations financières	358 934,96	6 849,13	24 754,20	66 076,07		324 462,22
Total	**10 032 911,64**	**6 849,13**	**370 854,95**	**66 076,07**		**10 344 539,65**
TOTAL GÉNÉRAL	**233 300 154,21**	**1 511 877,25**	**11 215 681,66**	**1 651 375,78**		**244 376 337,34**

Rémunérations des dirigeants

	Montant
Rémunérations allouées aux membres	**1 098 671,27**
des organes d'administration	
des organes de direction (somme des 10 plus importants salaires)	1 098 671,27
des organes de surveillance	

Effectifs

	Personnel salarié
Effectif moyen	
ETP AU 31/12/2024 :	
Cadres	260
Personnel non cadre	2 060
Travailleurs handicapés	773
TOTAL ETP AU 31/12/2024	**3 093**

Aucun personnel n'a été mis à la disposition de la Fondation.

Compte d'emploi annuel des ressources globalisé avec affectation des ressources collectées auprès du public par type d'emplois

EMPLOIS PAR DESTINATIONS	Exercice 2024	Exercice 2023
I. EMPLOIS DE L'EXERCICE		
1. Missions sociales	**87 103,23**	**60 558,32**
1.1 Réalisées en France		
Achats non stockés de matériaux et fournitures	15 102,28	4 850,83
Autres charges externes	1 559,53	13 007,04
Salaires et traitements		
Dotations aux amortissements / immobilier	70 441,42	42 700,45
2. Frais de recherche de fonds	16 332,66	15 920,00
3. Frais de fonctionnement	**19 864,85**	**22 208,93**
I. TOTAL DES EMPLOIS	**123 300,74**	**98 687,25**
4. Dotations aux provisions et dépréciations		
5. Reports en fonds dédiés de l'exercice	95 095,00	204 408,21
Excédent de la générosité du public	**91 232,13**	**68 200,198**
V. TOTAL GÉNÉRAL	**309 627,87**	**371 295,65**

RESSOURCES PAR ORIGINE	Exercice 2024	Exercice 2023
I. RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1. Ressources liées à la générosité du public	**127 608,93**	**137 490,33**
Dons manuels affectés collectés en France	15 565,00	45 240,00
Dons manuels non affectés collectés en France	112 043,93	92 250,33
Legs et autres libéralités encaissés en France affectés		
Legs et autres libéralités encaissés en France non affectés		
Autres produits liés à l'appel à la générosité du public		
2. Autres fonds privés	94 915,71	173 247,00
Mécénat d'entreprises	25 050,00	173 247,00
Associations, fondations et autres organismes privés à but non lucratifs	69 865,71	
I. TOTAL DES RESSOURCES	**222 524,64**	**310 737,33**
2 - Reprise de provisions et dépréciations		
3. Utilisations des fonds dédiés antérieurs	**87 103,23**	**60 558,32**
Déficit de la générosité du public		
VI. TOTAL GÉNÉRAL	**309 627,87**	**371 295,65**
Ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice (hors fonds dédiés)	**765 530,03**	**906 253,07**
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	91 232,13	68 200,19
(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	117 299,58	208 923,23
Ressources reportées liées à la générosité du public en fin d'exercice (hors fonds dédiés)	**739 462,58**	**765 530,03**

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice 2024	Exercice 2023
EMPLOIS DE L'EXERCICE		
1. Contributions volontaires aux missions sociales		
Mise à disposition gratuite de biens	3 326,03	126 245,14
Prestations en nature	83 626,18	1 000,00
2. Contributions volontaires à la recherche de fonds		
3. Contributions volontaires au fonctionnement		
TOTAL	**86 952,21**	**127 245,14**
RESSOURCES DE L'EXERCICE		
Contributions volontaires liées à la générosité du public		
Bénévolat		
Prestations	83 626,18	1 000,00
Dons en nature	3 326,03	126 245,14
TOTAL	**86 952,21**	**127 245,14**

FONDS DÉDIÉS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		
Fonds dédiés liés à la générosité du public en début d'exercice	964 991,58	1 202 798,83
(-) Reclassement CCAH		381 657,14
(-) Utilisation	87 103,23	60 558,32
(+) Report	95 095,00	204 408,21
TOTAL	**972 983,35**	**964 991,58**

Jégard Créatis

EXPERTISE COMPTABLE - AUDIT - CONSEIL

FONDATION DES AMIS DE L'ATELIER

59, boulevard de Strasbourg
75010 PARIS

SIREN : 530 342 740
APE : 8720A

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2024

Cabinet Jégard Paris
5 rue du Havre
75008 Paris
Tél. +33 1 45 31 53 37
contact@jegardcreatis.com

SAS au capital de 148 898 €
APE 6920Z - TVA FR 50 489 746 255
RCS Paris - Siret 489 746 255 00020
www.jegardcreatis.com

Société inscrite au tableau de l'Ordre des experts-comptables région Paris Ile-de-France
Membre de la compagnie des commissaires aux comptes de Paris

PrimeGlobal

FONDATION DES AMIS DE L'ATELIER

59, boulevard de Strasbourg
75010 PARIS

SIREN : 530 342 740
APE : 8720A

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2024

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'Administration

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation des Amis de l'Atelier relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L 821-53 et R 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil d'Administration.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 6 juin 2025

Le Commissaire aux Comptes
Cabinet Jégard Paris
Représenté par,

Signé numériquement par Nitro Software Belgium NV - Nitro Sign Premium pour le compte de Catherine SAGE (c.sage@jegardcreatis.com)
Date : 06/06/2025 15:50:52
Signé avec le mot de passe à usage unique envoyé par email : 849258

Catherine SAGE
Associée

FONDATION DES AMIS DE L'ATELIER

Au service des enfants et adultes en situation de handicap

DIRECTION ADMINISTRATIVE & FINANCIÈRE

17 rue de l'Égalité • 92290 Châtenay-Malabry

Tél. : 01 46 29 59 00 • Fax : 01 46 29 59 29

Courriel : communication@amisdelatelier.org

www.fondation-amisdelatelier.org

Création A. Zanardo | az.graph@gmail.com | • 07/2025 • Crédits photos : Fondation des Amis de l'Atelier.